



VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 1728

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN
DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RELATIVEMENT À LA SUPPRESSION D'UN SECTEUR DE PLAN
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE SITUÉ AU NORD DU CHEMIN
SAINTE-FOY**

**Avis de motion donné le 6 décembre 2010
Adopté le 17 janvier 2011
En vigueur le 7 février 2011**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement afin de supprimer l'assujettissement d'un secteur situé au nord du chemin Sainte-Foy et à l'est de l'avenue Saint-Sacrement, désigné comme étant l'écoquartier La Cité Verte, à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble.

RÈGLEMENT R.V.Q. 1728

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RELATIVEMENT À LA SUPPRESSION D'UN SECTEUR DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE SITUÉ AU NORD DU CHEMIN SAINTE-FOY

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La carte 19 de l'annexe I du *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement*, R.V.Q. 990, et ses amendements, relative aux secteurs de plan d'aménagement d'ensemble, est modifiée par la suppression d'un secteur de plan d'aménagement d'ensemble identifié comme un « Secteur institutionnel en mutation » et localisé au nord du chemin Sainte-Foy et à l'est de l'avenue Saint-Sacrement, tel qu'il appert du plan numéro RVQ1728A01 de l'annexe I du présent règlement.






2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RVQ1728A01

Secteur de PAE

-  Secteur de développement
-  Secteur d'intérêt récréotouristique
-  Secteur de développement différé
-  Secteur institutionnel en mutation
-  Secteur de réhabilitation ou réaffectation



RVQ-990 PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
EXTRAIT DE LA CARTE 19 - SECTEUR DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

Date du plan :	<u>2010-10-04</u>	<u>3</u>	No du plan :	<u>RVQ1728A01</u>
No du règlement :	<u>RVQ-1728</u>		Échelle :	<u>1:10 000</u>
Préparé par :	<u>M.M.</u>			

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement, afin de supprimer l'assujettissement d'un secteur situé au nord du chemin Sainte-Foy et à l'est de l'avenue Saint-Sacrement, désigné comme étant l'écoquartier La Cité Verte, à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.